

# **JOURNEE MONDIALE DE LA PROTECTION CIVILE 2004**

Par résolution adoptée le 18 décembre 1990, la 9<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) a désigné le 1<sup>er</sup> mars de chaque année pour la célébration d'une Journée Mondiale de la Protection Civile.

Cette date est celle de l'entrée en vigueur de la Constitution de l'OIPC en tant qu'organisation intergouvernementale, le 1<sup>er</sup> mars 1972.

Le but poursuivi par l'Assemblée générale de l'OIPC en instituant cette Journée mondiale était de sensibiliser les personnes sur les tâches des services nationaux de protection civile, défense civile, sécurité civile et de gestion des situations d'urgence : la sauvegarde de la vie, des biens et de l'environnement.

Conformément à la décision du Conseil exécutif prise à l'occasion de sa 35<sup>ème</sup> session qui s'est tenue le 07 juin 2002, le thème de la Journée Mondiale 2004 sera centré sur :

## **« La Protection civile et la sécurité routière »**

Les services nationaux de protection civile, défense civile, sécurité civile et de gestion des situations d'urgence pourront préparer la célébration de cette Journée Mondiale en organisant une série de manifestations.

Exemples :

- Diffusion de communiqués de presse et publications d'articles ;
- Diffusion de messages ou d'allocutions radio-télévisées des autorités nationales responsables de la protection civile ;
- Organisation de conférences, colloques et débats ;
- Organisation de Journée porte-ouverte dans les services de protection civile ;
- Projection de films en vue de sensibiliser et d'informer le public ;
- Organisation d'exposition sur la protection civile ;
- Organisation d'exercices sur la préparation aux catastrophes et sur l'organisation des secours en cas de catastrophes ;...

*L'OIPC invite tous les services nationaux de protection civile, défense civile, sécurité civile et de gestion des situations d'urgence à lui communiquer une rétrospective des manifestations organisées à l'occasion de la célébration de cette Journée Mondiale.*

**Message du Secrétaire général  
de l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC)  
à l'occasion de la  
Journée Mondiale de la Protection Civile**

**1<sup>er</sup> mars 2004**

**« La Protection civile et la sécurité routière »**

Il existe une corrélation étroite entre le niveau de développement d'une société et les risques que cette modernisation génère : aux risques naturels s'ajoutent, pratiquement chaque jour, des risques technologiques nouveaux. Chaque activité, chaque innovation, chaque progrès fait naître sa part de risques supplémentaires.

L'invention de l'automobile et son expansion tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle n'échappe pas à cette règle. Associée à une urbanisation croissante de nos sociétés, les chiffres de la mortalité routière n'ont cessé de croître.

Combien de fois n'a-t-on pas entendu les mêmes souffrances ?:

*« X a perdu la vie parce qu'un automobiliste était pressé ce matin-là... parce qu'il a accéléré à l'orange et au rouge, parce qu'il était pressé... Il a tué X et X ne reviendra jamais ».*

Ce témoignage, comme il en existe des milliers, insiste sur l'aspect évitable de l'accident, montre les aspects de la conduite au quotidien et montre la conjonction de facteurs aboutissant à l'accident mortel.

C'est pourquoi, face à ce fléau grandissant, les pouvoirs publics ont entrepris de nombreuses actions visant, notamment, à améliorer le réseau routier existant et en adoptant une réglementation de plus en plus sévère concernant les limites de vitesse, le port des ceintures de sécurité, etc.

De la même façon, les services de secours et, plus particulièrement, la protection civile, ont dû s'adapter et améliorer leurs techniques d'intervention.

C'est la raison pour laquelle, une des réponses aux questions posées par ce fléau consiste en une formation particulière des personnels de protection civile intervenant sur un accident de la route. En effet, le secours routier constitue un cas particulier de la pratique des secours en équipe mettant en œuvre des techniques codifiées, adaptées à la mission qui lui est assignée et aux circonstances dans

lesquelles ce groupe intervient : un accident de la circulation peut survenir en milieu urbain ou en zone rurale, sur route ou réseau autoroutier, sur voie rapide ; il nécessite l'engagement de matériel spécifique pour accéder aux victimes et les dégager sans aggravation ni retard, et le plus souvent la médicalisation des victimes sur les lieux mêmes de l'accident est inévitable.

En outre, l'intervention de ce groupe de protection civile spécialisé en secours routier peut, notamment face à un accident grave, se situer dans un ensemble mettant en jeu d'autres intervenants tels que les services de secours hospitaliers, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, les associations de secouristes,... Dès lors, il est important, qu'au niveau local (département, province), soit établi un plan d'assistance aux victimes de la route afin de permettre la mise en place rapide et efficace de tous les moyens de secours disponibles.

Toutefois, de tels secours spécialisés mettront toujours un laps de temps plus ou moins long pour se rendre sur les lieux de l'accident. Or, dans le cas de blessures graves, tout se joue dans les tout premiers instants qui suivent l'accident. Seules les personnes présentes sur place au moment même ou juste après l'accident peuvent agir avec succès dans l'attente de l'arrivée des secours. C'est pourquoi l'effort doit également porter sur le développement des stages de secourisme. Ces formations, dispensées au sein des structures locales de protection civile ou de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, doivent être encouragées à tous les niveaux et dépassent le seul cadre des accidents de la route en ayant également des répercussions sur les autres accidents de la vie (accidents domestiques et des loisirs par exemple, également très nombreux et meurtriers).

Aussi, à l'occasion de la Journée Mondiale de la Protection Civile, le 1<sup>er</sup> mars 2004, l'OIPC invite tous les Etats à lancer une campagne nationale de sensibilisation aux accidents de la route et à promouvoir l'apprentissage des gestes de premiers secours comme un acte de solidarité et de citoyenneté.

Nawaf B. Al Sleibi  
Secrétaire général